

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### PREMIER MINISTRE

#### Arrêté du 21 mars 2024 relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt « Programmes de recherche en sciences humaines et sociales »

NOR : PRM12407622A

Le Premier ministre,

Vu la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 modifiée de finances rectificative pour 2010, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2010-80 du 22 janvier 2010 modifié relatif au secrétariat général pour l'investissement ;

Vu le décret du 26 janvier 2022 portant nomination du secrétaire général pour l'investissement ;

Vu le décret du 10 janvier 2024 portant délégation de signature (secrétariat général pour l'investissement) ;

Vu la convention du 2 juin 2021 entre l'Etat, l'Agence nationale de la recherche et la Caisse des dépôts et consignations relative au programme d'investissements d'avenir (action « Financement structurel de l'écosystème de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de l'innovation et de la valorisation ») ;

Vu le compte rendu de validation du comité de pilotage ministériel opérationnel « Comité des écosystèmes d'éducation, de recherche et d'innovation » en date du 12 mars 2024,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt « Programmes de recherche en sciences humaines et sociales » du plan France 2030, relatif à l'action « Financement structurel de l'écosystème de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de l'innovation et de la valorisation », est approuvé (1).

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 mars 2024.

Pour le Premier ministre et par délégation :  
*Le secrétaire général pour l'investissement,*  
B. BONNELL

---

(1) Le cahier des charges est consultable sur les sites internet de l'Agence nationale pour la recherche et du secrétariat général pour l'investissement : <https://www.gouvernement.fr/france-2030/appels-a-candidatures>.